

## VOIX DES JEUNES 2024

### Des services de santé qui répondent aux besoins des jeunes dans les Amériques

Juillet 2024

#### Voix des Jeunes : un mécanisme de l'OPS pour l'engagement des jeunes

La participation des Jeunes à toutes les questions liées à leur santé, à leur bien-être et à leur développement, ainsi qu'à ceux de leurs communautés, n'est pas seulement un droit, mais aussi un avantage stratégique. Les Jeunes ont démontré qu'ils pouvaient apporter une contribution importante à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions et d'approches innovantes et efficaces. Les Jeunes devraient être systématiquement inclus en tant que partenaires dans les questions qui affectent leur vie par le biais de la consultation, du partage des connaissances, de la prise de décision partagée, de la mise en œuvre, et du suivi et de l'évaluation. L'engagement des Jeunes crée des opportunités positives d'interaction entre pairs, de cohésion sociale et de responsabilité communautaire qui peuvent avoir des retombées positives au niveau individuel, local et national.

Au fil des ans, l'OPS a mis au point diverses initiatives visant à impliquer les jeunes de manière significative. L'initiative "Voix des Jeunes" est mise en œuvre sous la forme d'un concours avec des prix comme incitations et vise à offrir une plateforme attrayante aux jeunes pour qu'ils expriment leurs opinions sur une question de santé spécifique par le biais de la peinture, du dessin, des illustrations, des bandes dessinées, des poèmes, des histoires, des vidéos et des chansons. La participation peut se faire en tant qu'individu ou en tant que groupe.

#### Voix des Jeunes 2024

Pour le concours "Voix des Jeunes 2024", l'accent est mis sur les services de santé qui répondent aux besoins des jeunes dans les Amériques. À travers les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 3.8, le monde s'est engagé à réaliser la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) comme base pour que les individus mènent une vie productive et épanouissante, et pour que les pays maximisent leur capital humain, un atout essentiel pour le développement durable. La Couverture Sanitaire Universelle signifie que chacun a accès et est couvert par un système de santé bien organisé et bien financé, offrant des services de santé complets et de qualité, sans discrimination d'aucune sorte et sans souffrir de difficultés financières. Tous les États Membres de l'OPS se sont engagés à atteindre cet objectif en adoptant

la stratégie de 2014 pour l'accès universel à la santé et la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) ainsi que d'autres politiques, plans et stratégies connexes au cours de ces dernières années.

Historiquement, les services de santé pour les adolescents et les jeunes ont été limités, fragmentés et de mauvaise qualité. Lorsque des ensembles de services ont été formulés, ils ont tendance à se concentrer sur les problèmes et les facteurs de risque (consommation de substances, grossesse chez les adolescentes, problèmes de santé mentale), plutôt que sur des approches globales qui favorisent un développement sain et l'acquisition de capacités à faire des choix de vie sains qui perdureront jusqu'à l'âge adulte. En raison de l'inclusion limitée des sujets relatifs à la santé des adolescents dans les programmes d'études, les professionnels de la santé manquent souvent des compétences nécessaires pour interagir de manière adéquate avec les clients adolescents. Des obstacles juridiques, politiques, sociétaux et sanitaires persistants limitent l'accès des adolescents à des services de santé confidentiels, car les parties prenantes et les systèmes s'efforcent de trouver une réponse appropriée à l'autonomie naissante des adolescents, et ces derniers ont tendance à ne pas faire confiance aux services de santé.

Dans le cadre du concours " Voix des Jeunes 2024 ", nous recherchons les opinions et les suggestions des jeunes sur ce qui peut être fait pour améliorer la qualité des services de santé pour les jeunes et améliorer l'utilisation par ce groupe d'âge, dans le but ultime de réduire la mortalité et la morbidité évitables et d'améliorer la santé et le bien-être des jeunes en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## Modalités du concours :

### QUI PEUT PARTICIPER ?

Adolescents et jeunes âgés de 10 à 24 ans, issus de tous les pays et groupes ethniques de la région des Amériques. Ces adolescents peuvent participer à des projets individuels ou de groupe, dans leur langue maternelle. Pour plus de détails, lisez les conditions générales.

### COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS ?

**Étape 1 :** Les participants doivent réfléchir à une question parmi les suivantes, à une catégorie d'expression créative et à l'utilisation éventuelle d'un outil d'IA.

**Étape 2 :** Les participants doivent choisir l'une des questions suivantes :

Question 1 - Comment envisagez-vous des services de santé qui répondent à vos besoins ?

Question 2 - Quels sont les obstacles à l'accès aux services de santé pour les jeunes de votre communauté, et que peut-on faire pour les surmonter ?

Question 3 - Que peut-on faire pour accroître la confiance des jeunes dans les prestataires et les équipes de soins de santé ?

Question 4 - Comment les jeunes peuvent-ils s'impliquer dans les efforts visant à améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé pour cette tranche d'âge (10-24 ans) ?

**Étape 3** : Les participants doivent répondre à la question sélectionnée en suivant les lignes directrices suivantes. Les participants doivent choisir une catégorie et un support dans cette catégorie :

### Catégories

1. **Catégories générales** : Soumissions créées sans l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle.
2. **Catégorie assistée par l'IA** : Soumissions créées avec l'aide d'outils d'IA. Les participants doivent mentionner de manière appropriée le(s) outil(s) d'IA utilisé(s) dans leur travail.

**Les candidatures assistées par IA seront évaluées séparément de celles des Catégories Générales.**

### Soumissions assistées par l'IA :

- Toute utilisation d'outils d'IA doit être clairement indiquée au moment de la soumission.
- Les participants doivent mentionner le(s) outil(s) d'IA utilisé(s) dans leur soumission.
- L'intégration et l'utilisation innovante d'outils d'IA seront également prises en compte dans la Catégorie "Assistée par l'IA".

### *Moyens de soumission :*

### Propositions artistiques

- Peinture: acryliques, aquarelles ou tout autre matériau ou technique.
- Dessin : des crayons de couleur, des crayons, des marqueurs ou tout autre matériel.

- Illustration numérique : les concurrents peuvent utiliser les techniques et les programmes qu'ils préfèrent.
- Bande dessinée : Les concurrents peuvent utiliser les techniques qu'ils préfèrent.

### Rédaction de propositions

- Poème : 400 mots maximum.
- Récit ou essai : 800 mots maximum.

### Propositions audiovisuelles

- Vidéo pour les réseaux sociaux : Durée maximale, une minute. La créativité et le style sont les principaux critères, qu'il s'agisse d'action en direct, d'animation ou de toute autre technique. Aucune vidéo ne peut inclure du matériel, des ressources ou de la musique protégés par des droits d'auteur sans l'autorisation de l'auteur.
- Chant : durée maximale de 4 minutes ; paroles et musique inédites écrites par le candidat. Le candidat doit également joindre un document Word contenant les paroles.

*Les concurrents ne peuvent pas participer à plus d'une catégorie. Ils ne peuvent soumettre qu'une seule proposition créative conforme aux spécifications détaillées pour chaque option. Les propositions de groupe sont autorisées mais ne sont considérées que comme une seule proposition et doivent être envoyées par un représentant du groupe avec les noms de tous les membres du groupe et les formulaires d'autorisation pour tous les membres du groupe.*

## COMMENT ENVOYER LA SOUMISSION ?

Toutes les œuvres doivent être originales, ne pas avoir déjà été diffusées et ne pas avoir déjà été primées.

Les œuvres d'art doivent être soumises sous forme de fichiers JPG haute résolution. Les travaux écrits doivent être soumis sous forme de fichiers Microsoft Word. Les travaux écrits à la main peuvent également être soumis sous la forme d'une image photographique clairement lisible. Les œuvres de la catégorie numérique doivent être soumises dans leur format original.

Les œuvres en langues indigènes doivent être accompagnées d'un fichier Word avec une traduction en anglais ou en espagnol.

Tous les travaux, les informations sur les participants et les formulaires d'autorisation doivent être téléchargés sur [PAHO web form](#).

Les participants mineurs doivent télécharger (2) formulaires d'autorisation :

- [Autorisation d'utilisation et de reproduction d'un travail](#)
- [Autorisation de reproduction d'enregistrements audio et/ou d'images photographiques et vidéo d'un mineur](#)

Les participants majeurs doivent présenter (1) le formulaire de [Autorisation de reproduction d'image photographique](#).

## DATE LIMITE DE PARTICIPATION :

Le Mercredi 31 juillet 2024 à 12 heures (heure de Washington, D.C.)

Les gagnants seront annoncés en août 2024 par courrier électronique.

## LES REGLES DU CONCOURS ET LES CONDITIONS DE PARTICIPATION :

1. La date limite d'inscription est fixée au 31 juillet 2024 à 12 heures (heure de Washington, D.C.).
2. Ce concours est ouvert à tous les participants, y compris à ceux qui ont soumis des travaux les années précédentes, à condition qu'ils n'aient pas gagné.
3. Les œuvres qui ont déjà reçu un prix dans le cadre d'un autre concours ou qui ont déjà été publiées par une autre organisation ne seront pas prises en considération.
4. Les œuvres peuvent être présentées dans les langues locales et autochtones des pays de la Région des Amériques. Ces œuvres doivent être accompagnées d'une traduction en anglais ou en espagnol, dans un fichier Word.
5. En soumettant leur matériel, les participants acceptent que ce matériel, qu'il soit primé ou non, puisse être utilisé par l'OPS à des fins éducatives et/ou promotionnelles. De même, ils accordent à l'OPS une licence perpétuelle pour une utilisation non exclusive, à titre gratuit, pour laquelle il sera nécessaire de remplir l'autorisation correspondante.
6. L'OPS peut inclure son logo et citer l'auteur du matériel s'il est utilisé.
7. Toute personne clairement identifiable dans le matériel doit donner son accord pour l'utilisation de son image, en signant l'autorisation de reproduction de son image.

8. Lors de la soumission des documents, les participants doivent déclarer expressément qu'ils en sont les auteurs originaux. Ils doivent également déclarer qu'ils s'engagent à dégager l'OPS/OMS de toute responsabilité pouvant résulter de la violation des droits de tiers qui ont ou prétendent avoir des droits de quelque nature que ce soit sur le matériel soumis au concours.
9. Les participants mineurs doivent remplir un formulaire signé par un parent ou un tuteur légal lors de l'envoi du matériel.
10. Le jury annoncera les gagnants et les informera par courrier électronique. La liste des gagnants sera également publiée sur le site web de l'OPS.
11. Les gagnants seront annoncés en août 2024. Les prix seront décernés par l'intermédiaire des bureaux nationaux de l'OPS dans la région des Amériques.
12. Les mots et les images contenus dans le matériel doivent être respectueux des cultures et des personnes et ne peuvent pas inclure un langage offensant ou qui est ou pourrait être interprété comme discriminatoire et stigmatisant. De même, il est interdit d'utiliser un langage qui porte atteinte à l'ordre public, à la morale ou aux bonnes manières.
13. L'envoi de matériel implique l'autorisation expresse des organisateurs d'utiliser ce matériel dans le cadre de toute activité publique ou de diffusion liée au concours, sans qu'il en résulte d'obligation de compensation, de paiement ou de rémunération de quelque nature que ce soit.
14. Les prix attribués à des mineurs seront remis à leurs parents ou tuteurs. Il est recommandé d'utiliser l'argent du prix pour couvrir les frais d'éducation des gagnants.
15. Les lauréats mineurs doivent indiquer, avec leurs parents ou tuteurs, si leurs œuvres seront publiées sous leurs noms légaux ou sous des pseudonymes.
16. Le personnel de l'OPS ou les consultants engagés par l'OPS dans un pays de la région des Amériques ne peuvent pas participer au concours, de même que les membres de leur famille immédiate.
17. Pour toute information complémentaire ou pour toute question concernant le règlement du concours, veuillez écrire à l'adresse électronique suivante : [adolescent\\_health@paho.org](mailto:adolescent_health@paho.org)

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET JURY :

Pour l'évaluation, les candidatures seront réparties en trois groupes d'âge :

- Candidats âgés de 10 à 14 ans
- Candidats âgés de 15 à 19 ans

- Candidats âgés de 20 à 24 ans

Le gagnant sera celui qui aura obtenu le score le plus élevé, évalué comme suit :

- 40 % de créativité
- 40% d'originalité, de clarté et de cohérence du contenu
- 20 % respect de l'approche choisie et des exigences du concours.

Le jury sera composé d'adolescents et de professionnels de la communication, de la santé des adolescents, du graphisme et du thème du concours de cette année.

Les gagnants seront annoncés en août 2024.

## PRIX :

### PREMIÈRE PLACE

- Gagnant du groupe des 10-14 ans : 250 USD
- Gagnant du groupe des 15-19 ans : 250 USD
- Gagnant du groupe des 20-24 ans : 250 USD

### SECONDE PLACE

- Gagnant du groupe des 10-14 ans : 150 USD
- Gagnant du groupe des 15-19 ans : 150 USD
- Gagnant du groupe des 20-24 ans : 150 USD

### TROISIÈME PLACE

- Gagnant du groupe des 10-14 ans : 100 USD
- Gagnant du groupe des 15-19 ans : 100 USD
- Gagnant du groupe des 20-24 ans : 100 USD